

Décision n° 88/2025  
SC**COMMUNAUTE DE COMMUNES  
DE LA HAUTE-SAINTONGE*****Extrait du registre de décisions du Président***

***En vertu des délibérations n° 37 du 15 juillet 2020 et n° 66 du 20 juin 2022 du Conseil Communautaire déléguant au Président une partie des attributions de l'organe délibérant (point 24, effectuer toutes les démarches administratives, juridiques, financières et commerciales et réaliser tous les partenariats commerciaux jugés nécessaires au bon déroulement et développement des différents sites et bâtiments appartenant à la CDCHS et gérés par elle-même).***

Le Président de la Communauté des Communes de la Haute-Saintonge décide de signer un contrat de travail avec :

- Madame MOTEEA Nell en tant qu'agent d'entretien du 15 au 16 février 2025,
- Madame LACAVE Julie en tant qu'agent d'entretien du 17 février au 31 mars 2025,
- Madame DEMELLE Clara en tant qu'agent d'entretien du 22 février au 2 mars 2025,
- Madame CUELHES Fanny en tant qu'agent d'entretien du 22 février au 2 mars 2025,
- Madame GHERRAS Fanny en tant qu'agent d'entretien du 24 février au 2 mars 2025,
- Madame MOUCHELIN--BERTRAND Anna en tant qu'agent d'entretien du 26 février au 6 mars 2025,
- Monsieur CHASSELOUP Tom en tant qu'agent d'entretien du 1er au 7 mars 2025,
- Madame FAURIO Bertille en tant qu'agent d'entretien du 2 au 9 mars 2025,
- Madame BELIS Maelyne en tant que serveuse en restauration du 22 février au 9 mars 2025,
- Madame BROCHARD Denise en tant que serveuse en restauration du 22 février au 2 mars 2025,
- Madame VERDON Sandra en tant que serveuse en restauration du 22 février au 9 mars 2025,
- Madame LACROIX-AMOUROUX Lindsay en tant que serveuse du 24 février au 7 mars 2025,
- Monsieur CRAMIER Nathan en tant que serveur en restauration du 24 février au 9 mars 2025,
- Monsieur GAZEAU Thomas en tant que serveur en restauration du 26 février au 6 mars 2025,

Fait à Jonzac,

Le **14 FEV. 2025**Le Président  
Claude BELOT

**Communauté des Communes  
de la Haute-Saintonge**  
7 rue Taillefer - CS 70002  
17501 JONZAC Cedex  
Pour le Président empêché,  
le Vice-Président,  
M. Jean-Michel RAPITEAU